Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Finances et de l'Économie

Québec, le 25 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 mars 2013, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition sur le commerce interprovincial du vin, signée par 3 396 pétitionnaires demandant de modifier la règlementation de la Société des alcools du Québec afin d'autoriser le commerce interprovincial du vin tel que le permet la loi fédérale C-311.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de l'industrie vinicole pour son économie. Le gouvernement est également sensible à l'accès des consommateurs québécois aux vins produits par les producteurs canadiens ainsi qu'au marché canadien par nos producteurs québécois.

Pour ces raisons, le gouvernement a déposé, le 21 février dernier, le projet de loi no 25 à l'Assemblée nationale, qui fera en sorte qu'une personne pourra désormais apporter au Québec une quantité de boissons alcooliques acquises dans une autre province pour sa consommation personnelle selon les modalités à être déterminées par règlement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Marceau

Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : 418 643-5270
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : 514 873-5363
Télécopieur : 514 873-4728